

Département
de
Saône-et-Loire.

CONSEIL DES BATIMENTS CIVILS

Commune
de Bissy-sur-Fley.

Construction
d'une Mairie
et de
Maison d'Ecole.

Estimation: 13,891.^f50

Séance du 28 Juin 1869.

Le Conseil des Bâtimens Civils

Vu le projet de Mairie et de Maison d'Ecole pour la commune de Bissy-sur-Fley dressé par M.^r Dulac architecte à Paris dont les dépenses sont évaluées à la somme de 13,891.^f50 y compris somme à valoir et honoraires de l'Architecte;

Vu la délibération approbative du Conseil Municipal en date du 7 février 1869;

Considérant que le projet est très consciencieusement étudié, qu'il répond à toutes les exigences de sa destination ainsi qu'aux règles de l'art et aux prescriptions de l'administration en pareille matière, bien qu'il soit conçu dans un style peu usité pour des bâtimens de cette nature et peu en rapport avec la faible importance de la commune;

Considérant que la délibération du Conseil sus-visé semble avoir été basée sur un chiffre de dépenses de 12,027.^f50 qui ne comprend ni la somme à valoir, ni les honoraires de l'architecte, ni la construction des murs de clôture et des latrines dont l'évaluation a été omise par l'architecte; qu'avec ces trois derniers articles la dépense totale atteindra certainement la somme de 16,000.^f00.

Est d'avis qu'il y a lieu d'approuver le projet en appelant l'attention de la commune sur le chiffre

réel de la dépense, tel qu'il vient d'être indiqué ci-dessus.

Le Secrétaire.

Pour Le Président empêché:
Le membre délégué,

Alle

Alle